

Commune de Lausanne
Direction des travaux
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 14 juin 2011

Remarque à la mise à la mise à l'enquête publique d'un immeuble Chemin de Beau-Rivage 5

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé.

Dans ce projet, le nombre de places de stationnement vélos prévu est conforme au PGA. Par contre l'emplacement prévu dans l'abri PC n'est pas adapté, eu égard aux portes et seuil à franchir. Pour encourager ce moyen de transport respectueux de l'environnement, il est en effet indispensable que les infrastructures aménagées soient utilisables quotidiennement par les cyclistes. Dans le cas contraire, elles ne seront pas utilisées. Nous demandons donc que ces places de stationnement soient prévues pour que les cyclistes aient à leur disposition une infrastructure qui réponde à leur besoin.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information

Stéphane Bolognini
Président

Karine Crousaz
Vice-présidente